



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole de culture générale Fribourg ECGF
Fachmittelschule Freiburg FMSF

Avenue du Moléson 17, 1700 Fribourg

T +41 26 305 65 65, ecgf-fmsf@edufr.ch
www.ecgffr.ch

Fribourg, le 14 juillet 2025

Attestation – Information de la rentrée scolaire 2025-2026 – 1^{re} année

Le(s) soussigné(s) atteste(nt) avoir pris connaissance de toutes les informations utiles concernant l'année scolaire 2025-2026, présentes sur le site <https://www.ecgffr.ch/>.

Par la (les) signature(s) ci-dessous, l'élève et ses parents (ou représentants légaux) si l'élève est mineur(e) :

1. s'engage(nt) à respecter le règlement interne ;
2. s'engage(nt) en cas d'absences (hors demande de congé) :
 - > à notifier son absence sur le portail informatique ISA avant la première heure de cours manquée. La notification doit être répétée chaque jour ;
 - > à justifier, pour l'élève mineur, toutes les absences sur l'état des absences et à le présenter, dès son retour, à son professeur de classe dans un délai de 5 jours au plus. Passé ce délai, l'absence sera considérée comme injustifiée (si l'absence dépasse 3 jours de cours, un certificat médical est exigé) ;
3. a (ont) pris connaissance que lorsque les absences sont si nombreuses ou si longues qu'un suivi régulier des cours fait défaut, le directeur peut, après avoir pris l'avis du conseil de direction et des enseignants de la classe, décider de lui refuser la promotion. (Art. 19 al. 1 RESS) ;
4. a (ont) pris connaissance « qu'un travail scolaire ou une évaluation n'aient pas été exécutés conformément aux exigences, notamment pour cause d'absence injustifiée, de fraude ou de plagiat, entraîne l'attribution de la note 1 » (Art. 78 al. 1 RESS) ;
5. a (ont) pris connaissance qu'un échec définitif est prononcé (Art. 20 RECG), si
 - > à la fin du premier semestre de la première année d'études, la moyenne générale ou la moyenne d'un groupe, au sens de l'article 16 al. 1 let. b, est inférieure à 3,25;
 - > en fin d'année scolaire, la moyenne générale ou la moyenne d'un groupe, au sens de l'article 16 al. 1 let. b, est inférieure à 3,50;
 - > à la fin du premier semestre de l'année de répétition, les conditions de promotion ne sont pas remplies, sous réserve de l'article 19 al. 1, 3^e phrase.
6. a (ont) pris connaissance que dans le domaine d'études « santé », la note annuelle de première année de la discipline « arts visuels » compte comme note acquise en 3^e année pour le certificat de culture générale « santé ». En 1^{re} année, il n'y a pas de note acquise dans les domaines d'études « travail social » et « pédagogie » ;

7. a (ont) pris connaissance que deux journées de sports d'hiver obligatoires sont planifiées au mois de janvier. Les inscriptions se font en septembre en ligne ;
8. a (ont) pris connaissance que des entretiens parents-enseignants-élève ont lieu en fin d'année civile. Les inscriptions se font au début du mois de novembre ;
9. autorise(nt), en cochant la case ci-dessous, l'école à effectuer des prises de vues et de sons de sa personne/de son enfant durant l'année scolaire et à les publier le cas échéant sur le site Internet ou dans la revue annuelle de l'école, à l'exclusion des réseaux sociaux. L'école s'engage à publier ces données personnelles en conformité avec la législation en matière de protection des données. Sur demande de l'élève ou de ses parents, ses données sont retirées du site Internet.

J'autorise (nous autorisons) l'école à publier des prises de vues ou de sons de ma personne/de mon enfant : ☐ Oui ☐ Non

Nom et prénom de l'élève, classe :

Lieu et date :

Signature de l'élève :

Signature des parents/représentants :

.....

.....

Données complémentaires (obligatoire)

Nom et prénom du parent 1 :

Adresse électronique du parent 1 :

N° de téléphone du parent 1 :

Nom et prénom du parent 2 :

Adresse électronique du parent 2 :

N° de téléphone du parent 2 :